

BUDGET PRINCIPAL Vitrolles

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL25_121 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/10/2025

Objet : ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE DINVENTAIRE

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Alienations

Date de télétransmission : 14/10/2025 Agent de transmission : Ingrid DUPLA

Acte : DEL 25-121.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20251009-DEL25_121-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 14/10/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - M.MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M.LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs :

Mme DESCLOUX à M. MONDOLONI
Mme CHAUVIN à Mme MICHEL
Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents :

M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ- M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE D'INVENTAIRE**N° Acte : 3.2**

Délibération n°25-121

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M57

Dans l'exercice de ses compétences, la Commune de Vitrolles a constitué au fil des ans un patrimoine mobilier lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues.

Aussi, en vue du renouvellement de ce parc, la commune procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge ou de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont devenus obsolètes.

Ces différents matériels acquis en investissement, doivent être retirés de l'inventaire physique de la commune et de l'inventaire comptable à savoir le document dénombant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

La sortie physique du patrimoine des matériels et mobiliers peut s'effectuer de deux manières :

- soit par vente, don ou réforme,
- soit par destruction, perte ou vol.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ces différentes sorties se concrétiseront sur le plan comptable par des cessions (vente ou don), des sinistres (recyclage et/ou destruction) ou des mises à la réforme (destruction, détérioration ou réforme).

Quelle que soit le mode, la sortie d'une immobilisation est toujours enregistrée en comptabilité pour sa valeur nette comptable qui est égale à sa valeur historique (prix d'acquisition) augmenté des adjonctions et déduction faite des amortissements éventuels constatés.

Pour ce faire, le maire informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et des mandats lorsque l'opération est budgétaire,
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires.

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser la sortie d'inventaire des biens répertoriés en annexe devenus hors d'usage destinés à la reprise ou à la destruction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

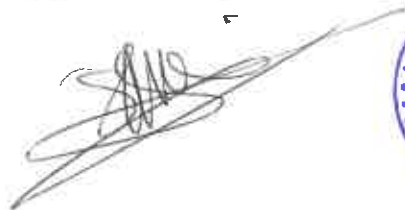
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DECIDE l'aliénation et la sortie d'inventaire des biens répertoriés dans le tableau annexe ;

AUTORISE la reprise ou la destruction des biens répertoriés dans le tableau annexe.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 14/10/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI

Tableau annexe pour la sortie d'inventaire

N°INVENTAIRE	N° PARC	BON DE COMMANDE	DESIGNATION	IMMAT.	ACHAT	SERVICE	KMS / HRS	ETAT	valeur d'acquisition	valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2025	DESTINATION
AUTO1_02197		2015-311-4399	2 PISTOLETS A IMPULSION ELECTRIQUE		06/10/2015	POLICE MUNICIPALE		HS	6 849,22 €	0,00 €	REPRISE PAR L'ARMURIER
AUTO1_01435		2014-31-4027	TRIFLASH A DEPLOIEMENT (brancard signalisation)		02/10/2014	POLICE MUNICIPALE		HS	669,60 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_03498		2017-311-1983	1 VELO ELECTRIQUE LAPIERRE		17/10/2017	POLICE MUNICIPALE		HS	2 639,12 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_01104		2014-31-1464	2 CASQUES MOTO SHARK		06/05/2014	POLICE MUNICIPALE		HS	799,92 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_01439		2014-31-4026	3 GILETS PARE BALLE		25/09/2014	POLICE MUNICIPALE		HS	1 791,00 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_01063		2014-31-1008	5 GILETS PARE BALLE		15/04/2014	POLICE MUNICIPALE		HS	3 147,00 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_01890		2015-311-0554	6 GILETS PARE BALLE		31/03/2015	POLICE MUNICIPALE		HS	3 582,00 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_02250		2015-310-3742	4 GILETS PARE BALLE		30/10/2015	POLICE MUNICIPALE		HS	1 713,60 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUTO1_01799		2014-381-6063	SYSTEME SON PREAMPLIFIE YAMAHA DSR115		13/01/2015	DAE		HS	3 808,80 €	0,00 €	DESTRUCTION
M00811			BATEAU JEANNEAU CAP 360		27/11/2000	DIRECTION DES SPORTS		MAUVAIS	855,24 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00257			MOTEUR YAMAHA F15 AMHS		31/07/2007	DIRECTION DES SPORTS		MOYEN	1 551,30 €	0,00 €	REPRISE OU DESTRUCTION

